

-2013-04-

**L'an deux mille Treize et vingt Juin à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT, Maire.
La convocation était du 13 Juin 2013**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BONHOMME Bernard, BALUTEAU Andrée, FELD J-Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine LAMARQUE

Après lecture donnée par J-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la réunion du 15 Avril 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

-001- TRAVAUX ABORDS SALLE COMMUNALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion, au cours de laquelle il a été inscrit au Budget l'aménagement des abords de la salle communale il a contacté, les trois entreprises locales à savoir :

Ent COLLET de SENDETS

Ent ESPUNY à ESCAUDES

Ent MALANDIT à SAVIGNAC.

Les représentants des entreprises sont venues sur place et ont chacun chiffré une solution pour aménager ce terrain, car nous leur avons demandé de proposer ce qui leur semblait le mieux adapté avec bien sûr un minimum de dépenses. Les devis et propositions ont été présentés à chacun des conseillers. Le Conseil Municipal a également examiné les possibilités en matière de financement. Après en avoir discuté et que chacun ai donné son avis, il a été décidé de retenir l'entreprise COLLET qui propose dans son étude de traiter l'écoulement des eaux dans la partie à aménager et sur la partie actuellement utilisée avec un apport de matériaux. Le montant du devis retenu est de 39 869.38 €.

Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander que les Fonds de Réserve Parlementaire qui n'avaient pu être attribués pour la mise en place des travaux d'assainissement des logements et de la Salle, suite à l'urgence des travaux, soient affectés sur ce projet. Le Conseil Municipal l'autorise à faire les démarches dans ce sens.

-002- MODIFICATION BUDGET 2013 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin de prendre en compte une modification au niveau de l'imputation de l'indemnité de La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale et le montant des travaux à réaliser pour les abords de la salle communale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Cpte 61523 : Entretien de Voirie et Réseaux : - 5 000.00

Cpte 023 : Virement à la Section d'investissement : + 5 000.00

Recettes

Cpte 6419 : Remb sur rémunérations : - 13 140.00

Cpte 70688 : Autres prestations de services : + 13 140.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opération 057: Abords Salle Communale

Dépenses

Cpte 231 Immobilisations en cours : + 5 000.00

Recettes

Cpte 021 : Virement de la section d'Investissement : + 5 000.00

Monsieur Le Maire précise que si la Réserve Parlementaire est attribuée, il conviendra de modifier les prévisions budgétaires pour l'intégrer et ainsi diminuer le prélèvement en Section de fonctionnement. Il rappelle également les travaux inscrits notamment au niveau des boiseries extérieures des bâtiments communaux.

-003-: COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bernard BONHOMME donne le compte rendu de la réunion Communautaire du 28 Mai 2013 à GISCOS.

Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La répartition dite de Droit Commun a été décidée comme pour l'exercice précédent. En 2012 le montant était de 27 549 € soit 9 137 € pour la CDC et 18 142 € aux communes, Pour cet exercice le montant total est de 66 732 € répartis pour 31 675 € à la CDC et 35 057 € aux communes.

Le secrétaire donne le montant prévu pour SENDETS : 2 498.00 €.

Schéma de Coopération Intercommunale :

Au cours de cette réunion, il a été question du Schéma Interdépartemental de Coopération Intercommunale avec la lecture d'un courrier émanant de plusieurs maires du canton de Captieux en faveur d'une fusion directe à huit avec Langon sans passer par une fusion intermédiaire avec Bazas.

-004- : LES SYNDICATS ET AUTRES :

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la dernière réunion du SIVOS en date du 23 Mai 2013.

Il déplore les absences répétées des délégués de certaines communes. Le tableau des effectifs a été modifié suite au départ en retraite de Mme MARQUETTE et LABARBE, il informe que ces dernières se sont vu remettre une médaille au cours d'une cérémonie. Au niveau du

ramassage deux circuits sont prévus, le coût sera de 120 € par an pour les élèves pris en dehors des arrêts subventionnés. Les enseignants ont proposé des emplois du temps pour la modification des rythmes scolaires ; l'école fonctionnera le Mercredi matin de 9 à 12 Heures et il n'y aura pas de cantine. Une journée porte ouverte est prévue le 29 Août . Le montant total des impayés de la cantine est de 6 500.00 € ; sur SENDETS une famille est concernée avec une dette de 140 €.

Monsieur LE MOIGNE fait part au Conseil qu'il a demandé qu'un exercice de secours soit réalisé avant la fin de l'année scolaire.

Il donne également le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole, l'effectif prévu reste stable et un enseignant en supplément est affecté.

COMICE AGRICOLE :

Le Maire donne la parole à J-François LACAMPAGNE, adjoint en charge de ce dossier, il le remercie pour le travail fourni.

Ce dernier rappelle que le Comice aura lieu le 20 Juillet au stade du Château à GRIGNOLS, il donne le programme de la journée. Au niveau des exposants de la commune on compte la Sarl COLLET, les Volailles CANTIN, l'Horticulture LACAMPAGNE, M. LE PROVOST , du Chenil qui va essayer de faire une démonstration avec un chien de chasse. Tous les exposants ont le repas offert. Les communes doivent offrir des lots ; Le Conseil Municipal décide d'offrir quatre bons d'achat de 25 € souscrits chez CANTIN et LACAMPAGNE. Chaque commune doit réaliser un char fleuri qui présente une spécificité ou particularité de la commune ; comme nous avons la majorité des agriculteurs en activité qui sont producteurs de canards gras, de chapons ou de volailles diverses ; nous pourrions retenir ce thème. Il propose une réunion le 1^{er} Juillet avec toutes les personnes qui le veulent, les agriculteurs seront bien entendu invités car ce char doit être la vitrine de leurs productions. Au niveau des invitations par le Comice la liste des ressortissants MSA a été dressée par la Mairie, les retraités qui ont cessé leur activité depuis le précédent comice sont également pris en charge. La Mairie invite les conseillers municipaux, ce repas est ouvert au prix de 22 €. Toutes les participations doivent être confirmées avant le 08 Juillet 2013.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

Site Internet Communal : Le prestataire nous a envoyé une proposition pour faire évoluer le site comme cela vient d'être fait pour la communauté de communes ; il sera beaucoup plus attractif et les mises à jour plus simples car plus fonctionnel pour un coût supplémentaire de 36 € par an.

Sacs Poubelles : Le Maire rappelle que la distribution des sacs poubelles est en cours à l'Agence Postale et qu'il convient de faire passer l'information, car tous les habitants ne viennent pas les chercher malgré un affichage et des publications dans les journaux locaux.

Entretien Chemin Rural : Le Maire donne lecture d'un courrier du 16 Avril dernier de M. LAFOND Pascal, domicilié sur la Commune « au magister » qui demande la remise en état d'un chemin rural non revêtu. Il donne également lecture de l'accusé réception du 23 Avril. Il a demandé à Alain ANTONUTTI d'aller constater sur place étant habitué à l'entretien des chemins. Ce dernier fait un compte rendu au Conseil. Après en avoir discuté, le Conseil

Municipal décide, dans le cadre de la convention avec la CDC, d'ouvrir une bande de roulement. Un courrier sera adressé au demandeur l'informant de cette décision.

Bruit Station Epuration : Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 29 Avril de M. PERAUDEAU Pierre habitant au Bourg qui est gêné par le bruit du sur-presseur de la station d'épuration des Bâtiments communaux (Salle et logements), ce dernier est également venu en Mairie pour en parler. Il donne lecture de la réponse faite et dans laquelle il s'engage à contacter l'installateur M. MALANDIT. Suite à cela ce dernier a demandé au fournisseur du matériel de venir sur place mesurer le bruit, il est bien en dessous du seuil à ne pas dépasser. L'entreprise MALANDIT a mis en place un isolement au niveau du local qui semble satisfaire M. PERAUDEAU. Le Conseil demande si d'autres riverains se sont rapprochés de la Mairie, notamment la locataire du logement qui est à proximité immédiate. Le Maire répond qu'il l'a interrogée à ce sujet et que pour elle ce n'est pas gênant. Un courrier sera envoyé à M. PERAUDEAU en précisant les différentes actions menées et le caractère normal du fonctionnement du système. Le Conseil demande que soit précisé également le fait que les autres riverains ne se sont pas manifestés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22Heures 50.